

Motion du 4 février 2020 de Mmes et MM. Christina Kitsos, Régis de Battista, François Mireval, Ulrich Jotterand, Amanda Ojalvo, Ahmed Jama, Maria Casares, Delphine Wuest et Maria Pérez: «Pour un renforcement de l'encadrement et une amélioration de la prise en charge des élèves accueillis au parascolaire».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 9 février 2022)

MOTION

Exposé des motifs

Le développement harmonieux de l'enfant et la conciliation de la vie professionnelle et familiale sont au cœur de l'initiative populaire sur l'accueil à journée continue plébiscitée par plus de 80% de la population en 2010 et de la loi sur l'accueil à journée continue adoptée en 2019.

Couplée à l'augmentation du nombre d'élèves à l'enseignement primaire ces dernières années, la croissance bienvenue du taux d'activité des femmes a généré une forte demande de fréquentation du parascolaire en ville: près de 6500 enfants sont désormais accueillis à midi, soit 2000 enfants de plus qu'en 2012 !

Plus de deux enfants sur trois sont accueillis au moins un jour par semaine le midi et près d'un enfant sur deux est accueilli au moins un jour par semaine le soir avec un doublement du taux de fréquentation depuis 2005. La croissance des besoins va continuer et la Ville n'aura pas d'autre choix que de faire face à cette charge financière dynamique.

A Genève, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) assure cette mission essentielle à la cohésion, à l'inclusion et au vivre-ensemble en délivrant les prestations d'animation destinées aux élèves de l'enseignement primaire qui fréquentent, au sein de leur école, le parascolaire le matin de 7h à 8h, le midi entre 11h30 et 13h30 et le soir après l'école entre 16h et 18h; pour un élève, cela peut représenter jusqu'à 50% de la journée passée dans l'enceinte de l'école.

Les repas sont de la responsabilité des communes et gérés par celles-ci ou par les associations de cuisines et restaurants scolaires. Des activités découverte le soir sont en sus déployées dans près de la moitié des écoles de la Ville pour un élève sous la responsabilité du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Dans un contexte d'augmentation sans précédent, les familles aspirent à disposer de solutions de prise en charge de qualité et adaptées aux mutations profondes de l'organisation familiale.

Conscient de ces enjeux, le Conseil municipal a accepté en 2018 un crédit de 2,8 millions pour la réorganisation de la restauration scolaire et la rénovation des infrastructures. Il est effectivement essentiel que la Ville garantisse la qualité des prestations et l'égalité de traitement entre élèves. Quant aux équipes parascolaires, elles sont garantes du bon fonctionnement du dispositif; le travail exigeant et indispensable qu'elles assurent au quotidien doit être salué.

Le succès du vivre-ensemble dépend de la capacité de nos institutions à former et à éduquer notre jeunesse en favorisant l'apprentissage, la connaissance et l'ouverture. Les activités parascolaires doivent contribuer au développement harmonieux de nos enfants dans un cadre sécurisant, mais elles ont aussi pour objectif de compléter les missions éducatives des familles et de l'école.

Si les structures parascolaires font le maximum avec les ressources dont elles disposent, nous sommes convaincus que les changements sociétaux imposent de nouvelles actions qui sont à la mesure des préoccupations des familles.

Cette motion propose d'agir sur le dispositif existant à trois niveaux.

Premièrement, elle vise à mettre en place des activités diversifiées et de qualité pour soutenir le développement de la jeunesse en généralisant dans l'ensemble des écoles primaires de la ville les Ateliers Découverte, qui aujourd'hui ne sont disponibles que dans une école sur deux.

Ces ateliers permettent aux enfants de découvrir et de pratiquer gratuitement une vaste palette d'activités sportives et culturelles animées par des associations compétentes durant le temps parascolaire. Ils sont garants d'une cohésion sociale renforcée et du développement de compétences multiples chez les jeunes. La mise en œuvre de cette action aboutira à une égalité de traitement entre élèves fréquentant le parascolaire du soir et doit permettre de faciliter l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous.

Deuxièmement, partant des constats du rapport d'évaluation de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) intitulé «Les enfants évaluent la pause de midi», il s'agit d'accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier celui des plus petits. Les lieux de restauration sont souvent trop bruyants alors que la pause de midi doit être un moment serein qui favorise l'attention des élèves aux apprentissages de l'après-midi.

Enfin, les équipes du parascolaire doivent être renforcées, notamment en augmentant à terme la proportion de personnel qualifié parmi les animateurs et animatrices. Malgré la complexité organisationnelle et l'enjeu financier de cette mesure qui implique l'ensemble des communes, une meilleure qualification du personnel face aux enfants est indispensable pour répondre aux enjeux d'intégration et d'éducation inscrits dans la loi sur l'accueil à journée continue.

Considérant:

- la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) du 22 mars 2019, qui a pour but d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant un accueil de qualité;
- le rôle que doit jouer l'accueil à journée continue dans la prévention et l'intégration des élèves;
- la mission éducative de l'accueil à journée continue, complémentaire à celle de la famille, de l'école et des activités périscolaires;

- la forte croissance du nombre d'enfants pris en charge par le parascolaire ces dernières années;
- la croissance bienvenue du taux d'activité des femmes;
- le succès des Ateliers Découverte, qui permettent à une partie des enfants fréquentant le parascolaire en ville de pratiquer des activités sportives et culturelles;
- que pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves de près d'une école sur deux de la ville n'ont pas accès aux Ateliers Découverte;
- le rapport d'évaluation du 27 mars 2019 de la HEP Vaud intitulé «Les enfants évaluent la pause de midi», qui met en lumière des lieux de prise en charge trop bruyants pour les enfants;
- le personnel de terrain compétent mais pas suffisamment formé pour répondre aux exigences d'intégration et d'éducation prévues par la loi sur l'accueil à journée continue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les meilleurs délais un plan d'action visant le renforcement des prestations délivrées aux élèves qui fréquentent le parascolaire.

Il s'agit notamment:

- de viser l'égalité en déployant dans toutes les écoles de la ville les Ateliers Découverte pour que l'ensemble des élèves inscrits au parascolaire du soir puissent en bénéficier;
- de proposer des solutions novatrices visant à accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier le confort des plus jeunes;
- de renforcer les équipes et de revoir leur gestion, en augmentant notamment la proportion de personnel qualifié;
- d'adapter les budgets de fonctionnement et d'investissement pour répondre aux besoins exprimés en collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG).